Municipalité canton de
SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-04 ENCADRANT L'EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE le règlement numéro 2025-04 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité du canton de Saint-Camille a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2025.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 15E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2025.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 15e jour du mois d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15e jour du mois d'avril 2025.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière